



Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHÈS

☎ : 05.65.46.70.09 - 📠 05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU mardi 05 avril 2022 – 18 h 00

FINANCES :

- Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe lotissement les Chênes III
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2021 du Budget lotissement les Chênes III
- Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe lotissement les Châtaigniers
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2021 du Budget lotissement les Châtaigniers
- Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Assainissement
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Assainissement
- Affectation des résultats 2021 du Budget Assainissement
- Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Opérations funéraires
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Opérations funéraires
- Affectation des résultats 2021 du Budget Opérations funéraires
- Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Principal de la Commune
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune
- Affectation des résultats 2021 dans le Budget Principal de la Commune

FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

FINANCES :

- Budget primitif 2022 du budget lotissement les Chênes III
- Budget primitif 2022 du budget lotissement les Châtaigniers
- Budget primitif 2022 du budget assainissement
- Budget primitif 2022 du budget opérations funéraires
- Budget primitif 2022 du budget principal

FONCIER : Signature d'un nouveau bail à ferme avec l'Antenne Solidarité Lévézou Ségala

COMMERCE : Adoption de la convention de financement du poste de manager de commerce avec PAYS SEGALI COMMUNAUTE

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES

Séance du 05 avril 2022

A 18 h 00 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur FRAYSSE, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Madame DRULHE, Madame LAGARDE, Monsieur CANIVENQ (à partir de la délibération 11) , Monsieur SOULIE (à partir de la délibération 17), Monsieur CRANSAC, Monsieur FRAYSSIGNES (à partir de la délibération 15), Madame BLANC

Excusé : Monsieur BOUSQUET

Représentés : Madame GAYRARD par Madame DRULHE, Madame COSTES par Monsieur COSTES, Monsieur BOUSQUET par Madame BLANC, Monsieur ISNARD par Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Monsieur FRAYSSIGNES par Monsieur FRAYSSE (jusqu'à la délibération 14)

Secrétaire : Madame LAGARDE Clarisse

Date de la convocation : 31/03/2022

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : 07/04/2022

Publié le : 07/04/2022

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CHENES III

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
65 Autres charges de gestion courante	0.68	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (stocks)		042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	
TOTAL	0.68	TOTAL	26 295.23
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	26 295.23
		TOTAL	26 295.23
<u>Dépenses Investissement</u>		<u>Recettes Investissement</u>	
16 Emprunts et dettes assimilées			
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)		040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	
TOTAL	0	TOTAL	25 848.00
		R 001 Solde d'exécution positif	25 848.00
		TOTAL	25 848.00

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET LOTISSEMENT LES CHENES III

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le comptable public Monsieur AUGÉ Jean-Louis avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES Michel, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour, dont 5 procurations le compte de gestion du budget annexe lotissement les Chênes III pour l'exercice 2021.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET LOTISSEMENT LES CHENES III

Le Maire est remplacé par Monsieur FRAYSSE Julien, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour dont 4 procurations le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur COSTES Michel, Maire et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		25 848,00		26 295,23		52 143,23
Opérations exercice			0,68			
Total		25 848,00	0,68	26 295,23	0.68	52 143,23
Résultat de clôture		25 848.00		26 294,55		52 142,55
Total cumulé		25 848.00		26 294,55		52 142,55
Résultat définitif		25 848.00		26 294,55		52 142,55

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS

<i>Dépenses Fonctionnement</i>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (rachat terrain)	25 297.68
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0.91
66 CHARGES FINANCIERES (intérêts emprunt)	2 754.09
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (stocks)	394 437.35
043- OPERATION ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT (intégration intérêts dans les stocks)	2 754.09
TOTAL	425 244.12

<i>Recettes Fonctionnement</i>	
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE (vente de 2 lots)	44 073.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	381 066.14
043- OPERATION ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT (intégration intérêts dans les stocks)	2 754.09
TOTAL	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	21 143.36
TOTAL	449 036.59

<u>Dépenses Investissement</u>	
--------------------------------	--

<u>Recettes Investissement</u>	
--------------------------------	--

16 Emprunts et dettes assimilées	25 761.71
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	381 066.14
TOTAL	
001 - Solde d'exécution section d'investissement	10 427.01
TOTAL	417 254.86

16 Emprunts et dettes	
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	394 437.35
TOTAL	394 437.35

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le comptable public Monsieur AUGÉ Jean-Louis avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES Michel, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour, dont 5 procurations le compte de gestion du budget annexe lotissement les Châtaigniers pour l'exercice 2021.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS

Le Maire est remplacé par Monsieur FRAYSSE Julien, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour dont 4 procurations le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur COSTES Michel, Maire et arrêté les résultats définitifs suivants

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	10 427.01			21 143.36	10 427.01	21 143.36
Opérations exercice	406 827.85	394 437.35	425 244.12	427 893.23	832 071.97	822 330.58
Total	417 254.86	394 437.35	425 244.12	449 036.59	842 498.98	843 473.94
Résultat de clôture	22 817.51			23 792.47		974.96
Total cumulé	22 817.51			23 792.47		974.96
Résultat définitif	22 817.51			23 792.47		974.96

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATION 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>Dépenses Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 676.26
012 -CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 693.46
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 941.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	150.56
66 - CHARGES FINANCIERES	11 337.31
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.20
TOTAL DES DEPENSES REELLES	27 802.79
042 opération ordre transfert entre sections	45 633.36
TOTAL	73 436.15
<u>Dépenses Investissement</u>	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (capital emprunt)	17 841.76
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 075,88
TOTAL	46 917.64

<u>Recettes Fonctionnement</u>	
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST. SERV.	43 854.75
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 585.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.11
76 - PRODUITS FINANCIERS	1.80
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL DES RECETTES REELLES	36 697,63
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 075,88
TOTAL	78 517.54
002 Résultat reporté	25 953.59
TOTAL	104 471.13
<u>Recettes Investissement</u>	
040 -OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 633,36
R 001 SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE	22 876.52
TOTAL	68 509.88

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le comptable public Monsieur AUGÉ Jean-Louis avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES Michel, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour, dont 5 procurations le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2021.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire est remplacé par Monsieur FRAYSSE Julien, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour dont 4 procurations le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur COSTES Michel, Maire et arrêté les résultats définitifs suivants

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 876.52		25 953.59		48 830.11
Opérations exercice	46 917.64	45 633.36	73 436.15	78 517.54	120 353.79	124 150.90
Total	46 917.64	68 509.88	73 436.15	104 471.13	120 353.79	172 981.01
Résultat de clôture		21 592.24		31 034.98		52 627.22
Restes à réaliser	20 718.00				20 718.00	
Total cumulé	20 718.00	21 592.24		31 034.98	20 718.00	52 627.22
Résultat définitif		874.24		31 034.98		31 909.22

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 31 034,98

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 12 voix pour dont 5 procurations, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	25 953,59
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	5 081.39
Résultat cumulé au 31/12/2021	31 034.98
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	31 034.98
Affectation obligatoire	

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte
1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 31 034.98

B.DEFICIT AU 31/12/2021

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET OPERATIONS
FUNERAIRES**

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le comptable public Monsieur AUGÉ Jean-Louis avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES Michel, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour, dont 5 procurations le compte de gestion du budget annexe lotissement les Chênes III pour l'exercice 2021.

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET OPERATIONS
FUNERAIRES**

Le Maire est remplacé par Monsieur FRAYSSE Julien, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour dont 4 procurations le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur COSTES Michel, Maire et arrêté les résultats définitifs suivants

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				17,27		17,27
Opérations exercice						
Total				17,27		17,27
Résultat de clôture				17,27		17,27
Total cumulé				17,27		17,27
Résultat définitif				17,27		17,27

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 17,27

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 12 voix pour dont 5 procurations, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	17,27
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Résultat cumulé au 31/12/2021	17,27
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	17,27
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	17,27

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (eau, électricité, fournitures,...)	202 889.52	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	21 928.76
012 - CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	266 623.45	70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	15 217.45
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		73 - IMPOTS ET TAXES	352 947.80
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (indemnités élus, participations, subventions)	93 053.27	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (participations communes école...)	279 259.62
66 - CHARGES FINANCIERES (intérêts emprunts)	10 349.53	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (revenus des immeubles...)	77 217.21
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	357.47	76 - PRODUITS FINANCIERS	1.49
		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 872.00
TOTAL DEPENSES	573 273.24	TOTAL RECETTES REELLES	763 444.33

REELLES DE FONCTIONNEMENT	
023 Virement à la section d'investissement	
042 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	43 307.22
TOTAL DEPENSES	616 580.46

042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 988.65
R 002 Résultat reporté	463 016.49
TOTAL RECETTES	1 236 449.47

Dépenses Investissement	
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 519.69
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 181.97
413 –RD EN TRAVERSE	55 641.48
612- OPERATION CŒUR DE VILLAGE	25 322.95
716 – RD EN TRAVERSE TRANCHE 2	2 208.90
119- AMENAGEMENT PLACE DU CEOR	127 235.07
120 –BIBLIO - PROJET EXTENSION DES HORAIRES	2 331.24
320- PAVILLON POLIGONE	1 315.80
121- AMENAGEMENT LE FIOU	60 953.75
221- AMENAGEMENT AIRE DE JEUX ET BERGES DU CEOR	41 136.93
321- TRAVAUX EGLISES	23 133.60
921 - PLAN D'EAU DU GLANDOU	9 561.60
TOTAL OPERATIONS EN COURS	348 841.32

Recettes Investissement	
119 – AMENAGEMENT PLACE DU CEOR	105 125.00
413 –RD EN TRAVERSE	23 210.10
612- OPERATION CŒUR DE VILLAGE	21 663.40
13 total SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	149 998.50
16- EMPRUNTS ET DETTES (caution reçue)	
10 - FCTVA , TAXE D'AMENAGEMENT ET EXCEDENT CAPITALISE	63 998.84
27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	47 896.48		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	431 439.46	TOTAL DES RECETTES REELLES	213 997.34
040 TOTAL OPERATIONS ENTRE SECTIONS	9 988.65	040 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	43 307.22
041 - TOTAL OPERATIONS PATRIMONIALES		R 001 Solde positif reporté	444 275.60
D 001 Solde négatif reporté			
TOTAL DEPENSES	441 428.11	TOTAL RECETTES	701 580.16

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le comptable public Monsieur AUGÉ Jean-Louis avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES Michel, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour, dont 5 procurations le compte de gestion du budget principal de la Commune de CASSAGNES-BEGONHES pour l'exercice 2021.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire est remplacé par Monsieur FRAYSSE Julien, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour dont 4 procurations le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur COSTES Michel, Maire et arrêté les résultats définitifs suivants

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		444 275.60		463 016.49		907 292.09
Opérations exercice	441 428.11	257 304.56	616 580.46	773 432.98	1 058 008.57	1 030 737.54
Total	441 428.11	701 580.16	616 580.46	1 236 449.47	1 058 008.57	1 938 029.63
Résultat de clôture		260 152.05		619 869.01		880 021.06
Restes à réaliser	608 258.34	549 528.50			608 258.34	549 528.50
Total cumulé	608 258.34	809 680.55		619 869.01	608 258.34	1 429 549.56
Résultat définitif		201 422.21		619 869.01		821 291.22

dont l'Etat special de la section de Bouzinas :

ETAT SPECIAL DE LA SECTION DE BOUZINAS
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

				Excédent reporté	1 606,07
total des dépenses de fonctionnement				total des recettes de fonctionnement	1 606,07

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

total des dépenses d'investissement	0	total des recettes d'investissement	0
--	----------	--	----------

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 619 869.01

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 13 voix pour dont 5 procurations, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	463 016.49
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	156 852.52
Résultat cumulé au 31/12/2021	619 869.01
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	619 869.01
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	619 869.01
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

OBJET : FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis 2021 la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La commune bénéficie donc depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de l'Aveyron, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 20,69 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur de 0.591844 pour notre commune, assure la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2022 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 33,77 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 13,08 % et du taux 2020 du département, soit 20,69 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2022 le niveau voté par la commune en 2021, à savoir 79,11 %.

TAXES	BASE PREVISI ON 2021	BASE EFFECTI VE 2021	BASE PREVISI ON 2022	TAUX 2021	TAUX PROPOS E 2022	PRODUIT RECU EN 2021	PRODUIT ATTENDU 2022
TH	289 732	270 493	279 690	6.02 %	6.02%	16 284 €	16 837 €
TFB	1 060 000	1 061 303	1 102 000	13.08 % + 20.69 % = 33.77 %	13.08 % + 20.69 % = 33.77 %	359 222 € - 151 742 € = 207 480 €	372 145 - 157 445 = 214 700 €
TFNB	73 400	73 309	76 400	79.11 %	79.11 %	58 097 €	60 440 €
TOTAL						281 861 €	291 977 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour dont 5 procurations, le Conseil Municipal : décide de fixer les taux d'imposition pour 2022 à :

- Foncier bâti = 13.08% + 20.69% = 33.77 %
- Foncier non bâti = 79.11 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CHENES III

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (travaux de voirie définitive)	26 294,55	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
		R 002 Résultat reporté	26 294,55
TOTAL	26 304,55	TOTAL	26 304,55
<u>Dépenses Investissement</u>		<u>Recettes Investissement</u>	
16 Emprunts et dettes assimilées	25 848,00	040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)		R 001 Solde d'exécution positif	25 848,00
TOTAL	25 848,00	TOTAL	25 848,00

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour dont 4 procurations, le Conseil Municipal le budget primitif 2022 du budget annexe lotissement les Chênes III arrêté comme ci-dessus voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (travaux)	6 000.00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	23 792.47
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 286.59	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET (ventes des lots)	43 837.00
66 CHARGES FINANCIERES (intérêts emprunts)	2 535.11	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10.00
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	381 066.14	77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 137.18
043- OPERATION ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 535.11	042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	349 121.19
		043- OPERATION ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 535.11

TOTAL	420 432.95
<u>Dépenses Investissement</u> 001 - Solde d'exécution section d'investissement	22 817.51

TOTAL	420 432.95
<u>Recettes Investissement</u>	

16 Emprunts et dettes assimilées	25 980.69
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	349 121.19
TOTAL	397 919.39

16 Emprunts et dettes	16 853.25
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	381 066.14
R 001 Solde d'exécution positif	
TOTAL	397 919.39

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour dont 4 procurations, approuve le budget primitif 2022 du budget annexe lotissement les Châtaigniers arrêté comme ci-dessus voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 ASSAINISSEMENT

<u>Dépenses Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 250,00
012 -CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 700,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	6 500,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	810,00
66 - CHARGES FINANCIERES	11 665,54
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 419,44
022 Dépenses imprévues	3 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	57 344,98
042 opération ordre transfert entre sections	46 200.00
TOTAL	103 544,98

<u>Recettes Fonctionnement</u>	
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST. SERV.	43 000,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	
TOTAL DES RECETTES REELLES	43 010,00
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 500.00
R 002 Résultat reporté	31 034.98
TOTAL	103 544,98

<u>Dépenses Investissement</u>	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 501,14
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 500.00
Restes à réaliser	20 718,00
TOTAL	73 719,14

<u>Recettes Investissement</u>	
16 - EMPRUNTS	25 000,00
040 -OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	46 200.00
R 001 SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE	21 592,24
TOTAL	92 792.24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, dont 4 procurations, approuve le budget primitif 2022 du budget assainissement arrêté comme ci-dessus: au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget pour les opérations funéraires a été créé par délibération en date du 20 janvier 1998 en tant que service public industriel et commercial.

Compte tenu de la non utilisation du service depuis 2012 et que les agents techniques ne sont plus agréés pour ce type d'opération, ce budget n'a plus lieu d'exister.

En vue d'une clôture de ce budget, il est précisé que le budget primitif 2022 prévoit le reversement de l'excédent au budget principal de la commune.

<u>Dépenses Fonctionnement</u>	
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	17,27
TOTAL DEPENSES	17,27
<u>Dépenses Investissement</u>	
TOTAL	0,00

<u>Recettes Fonctionnement</u>	
R 002 Résultat reporté	17,27
TOTAL RECETTES	17,27
<u>Recettes Investissement</u>	
TOTAL	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, dont 4 procurations, approuve le budget primitif 2022 du budget annexe opérations funéraires arrêté comme ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

<u>Dépenses Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	266 860.00
012 - CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	289 982.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	

<u>Recettes Fonctionnement</u>	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	21 000.00
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	14 250.00
73 - IMPOTS ET TAXES	406 287.45

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	98 915.14	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	261 036.00
66 - CHARGES FINANCIERES	9 500.00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	67 000.00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 958.05	76 - PRODUITS FINANCIERS	
022 Dépenses imprévues	45 813.00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 250.00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	715 028.19	TOTAL RECETTES REELLES	772 823.45
023 Virement à la section d'investissement	667 664.27	042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,00
042 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	30 000,00	R 002 Résultat reporté	619 869.01
TOTAL DEPENSES	1 412 692.46	TOTAL RECETTES	1 412 692.46

<u>SUBVENTIONS communales</u>	<u>2022</u>
ADMR CASSAGNES - fonctionnement de l'association	700
ARTISANAT ET COMMERCES CASSAGNOLS - fonctionnement de l'association notamment pour le marché gourmand	700
ANTENNE SOLIDARITE LEVEZOU SEGALA - fonctionnement de l'association	400
COMITE FNACA DE CASSAGNES - fonctionnement de l'association	100
ASSOCIATION PETANQUEURS CASSAGNOLS - fonctionnement de l'association	350
CLUB DE MAINTIEN EN FORME - - fonctionnement de l'association	160
CLUB DE PEINTURE DU CEOR - - fonctionnement de l'association	500
LEVEZOU SEGALA AVEYRON XV - - fonctionnement de l'association (+ 800 € pour les 50 ans du club)	3000
LEVEZOU SEGALA AVEYRON XV - école de rugby pour 11 joueurs	176
MOTO CLUB DU CEOR - fonctionnement de l'association	60
PARELOUP CEOR FOOTBALL CLUB - - fonctionnement de l'association	1000

PARELOUP CEOR FOOTBALL CLUB - école de football pour 20 joueurs	320
PREVENTION ROUTIERE - fonctionnement de l'association	50
SPORT QUILLES CASSAGNOL - fonctionnement de l'association	160
LE VALLON ASSOCIATION - fonctionnement de l'association , accueil des familles hôpital de Ranguel	50
AU PLAISIR DE LIRE - fonctionnement de l'association	500
SOCIETE DE CHASSE - fonctionnement de l'association	110
APAMA (marché de l'Aveyron) - fonctionnement de l'association	50
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - fonctionnement de la structure	80
Restos du cœur	200
<u>Participations écoles</u>	
OGEC ECOLE PRIMAIRE SAINTE-MARIE - financement des charges de fonctionnement de l'école Sainte Marie par référence au coût de fonctionnement de l'école publique pour les dépenses pendant le temps scolaire pour les élèves habitants Cassagnes-Bégonhès	23 073
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE DES CHENES La commune se doit de financer la cantine de son école publique. Celle-ci est gérée par l'APE de l'école des Chênes qui assure le fonctionnement et rémunère une salariée. - La subvention permet de participer aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire.	5000
<u>Participations activités scolaires</u>	
ADOC 12 - OCCITAN EN AVEYRON - interventions en occitan dans les 3 classes de l'école publique des Chênes	860
OGEC ECOLE PRIMAIRE SAINTE-MARIE - financement projet Luthier	560
COOPERATIVE SCOLAIRE - ECOLE DES CHENES - financement transport Rodez et Moulin Roupeyrac	590
A répartir	3900
total	42649

Dépenses Investissement

Recettes Investissement

204 -SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	45 745.19
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 046.73
716 - RD EN TRAVERSE TRANCHE 2	747 229.64
219- RENOVATION SALLE DES FETES	105 854.12
119 - AMENAGEMENT LE FIOU	121 500.00
221- AMENAGEMENT AIRE DE JEUX ET BERGES DU CEOR	2 873.37
122 - MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS	409 638.84
222- RENOVATION - EXTENSION - ECOLE DES CHENES	60 000.00
322 - VISIOPHONE ECOLE	6 548.00
421- SOCLE NUMERIQUE	7 300,00
515-ACCESSIBILITE BATIMENTS	7 123,10
521- EQUIPEMENT CANTINE SCOLAIRE	6000,00
721- QUILLODROME	20 000,00
821- SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE (SIL)	5 000,00
422 - SECURISATION TRAVERSE DU BOUSQUET	13 200.00
TOTAL OPERATIONS EN COURS	1 512 267.07
020 Dépenses imprévues	10 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	48 000.00
TOTAL DES DEPENSES	1 660 058.99

122- MAISON D'ASSITANTS MATERNELS	298 292.56
322- VISIOPHONE ECOLE	2 728.00
219 - RENOVATION SALLE DES FETES	26 546,91
221 - AMENAGEMENT BERGES DU CEOR ET AIRE DE JEUX	34 100.00
321- TRAVAUX EGLISES	7 500.00
421- SOCLE NUMRIQUE	
716 - RD en TRAVERSE - TRANCHE 2	148 040.00
13 total SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	517 207.47

16- EMPRUNTS ET DETTES	144 765.04
-------------------------------	-------------------

10 - APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES (FCTVA, taxe aménagement)	69 000.00
024- PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	50 000.00
TOTAL DES RECETTES	780 972.51

REELLES		REELLES	
040 TOTAL OPERATIONS ENTRE SECTIONS	20 000,00	021 Virement de la section de fonctionnement	667 664.27
041 - TOTAL OPERATIONS PATRIMONIALES	43 000.00	040 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	30 000,00
45 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (travaux d'office)	16 901.15	45 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (travaux d'office)	16 901.15
Restes à réaliser	608 258.34	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	43 000.00
D 001 Solde négatif reporté		Restes à réaliser	549 528.50
TOTAL DEPENSES	2 348 218.48	Résultat investissement reporté	260 152.05
		TOTAL RECETTES	2 348 218.48

Un état spécial de la section de Bouzinas est pris en compte dans le BP 2022 du budget principal.

ETAT SPECIAL DE LA SECTION DE BOUZINAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPEN SES		RECET TES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 606.07			
				Solde positif reporté	1 606.07
total des dépenses de fonctionnement		1 606.07	total des recettes de fonctionnement		1 606.07

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPEN SES		RECET TES		
total des dépenses d'investissement		0	total des recettes d'investissement	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour dont 4 procurations approuve le budget primitif 2022 du budget principal arrêté comme ci-dessus ainsi que l'état spécial de la section de Bouzinas, voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

OBJET : FONCIER : Signature d'un nouveau bail à ferme avec l'Antenne Solidarité Lévézou Ségala

Monsieur le Maire rappelle que suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2003, un bail à ferme a été signé entre la Commune de CASSAGNES-BEGONHES en qualité de bailleur et l'association Antenne Solidarité Lévézou, Ségala en qualité de preneur.

En raison de l'extension de la Zone d'Activités de Plaisance, des divisions parcellaires ont été nécessaires sur les terrains historiquement loués par l'Antenne Solidarité.

Il convient donc de signer un nouveau bail à ferme de 9 ans renouvelable dans les conditions prévues à l'article L411-46 du code rural pour une surface de 1ha20a45ca pour des jardins à vocation d'insertion sociale.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour dont 4 procurations, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail à ferme avec l'Antenne Solidarité Lévézou Ségala et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour les signatures et les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

OBJET : COMMERCE : Adoption de la convention de financement du poste de manager de commerce avec PAYS SEGALI COMMUNAUTE

PAYS SEGALI COMMUNAUTE a validé en 2021 la création d'un poste de manager de commerce grâce à la convention signée avec la banque des territoires pour le financement de ce poste le dispositif du plan de relance des commerces de proximité – petites villes de demain à hauteur de 67% pour une durée de 24 mois.

Les 3 communes : Cassagnes Bégonhès, Naucelle et Sauveterre partie prenante de ce dispositif et « utilisant » ce dispositif, prennent en charge le reste à charge des frais inhérents à ce poste.

Aussi, il convient de signer une convention entre afin d'acter cette décision.

Les principales caractéristiques de la convention sont les suivantes :

Pays Ségali Communauté assume la responsabilité d'employeur et bénéficie de la subvention. Il n'est cependant pas compétent en matière de commerce. Il convient donc d'organiser, la prise en charge du solde du poste par les communes bénéficiaires.

Pays Ségali Communauté embauche un manager de commerce à compter du 1er janvier 2022, pour une durée déterminée de deux ans et exerce toutes les responsabilités relatives à sa qualité d'employeur. Le coût du poste a été fixé au montant de 30 000 € (60 000 € en tout) et la rémunération du manager de commerce a été calculée en conséquence.

Pays Ségali Communauté bénéficie d'une subvention de la Banque des territoires de 40 000 €. Le reste à charge, soit 20 000 € (10 000 € par an) est à répartir entre les Communes bénéficiaires de la mission exercée par le manager de commerce, soit les Communes de NAUCELLE, CASSAGNES-BEGONHES et SAUVETERRE de ROUERQUE.

Le manager de commerce embauché par PSC est mis à la disposition des Communes de NAUCELLE, CASSAGNES-BEGONHES et SAUVETERRE DE ROUERQUE, en proportion de leurs besoins respectifs, afin d'animer, mobiliser et pérenniser leur tissu commercial.

Pays Ségali Communauté pourvoit le manager de commerce d'un ordinateur et d'un téléphone portable.

Chaque Commune mettra à la disposition du manager de Commerce un bureau, et assurera sa direction et son suivi dans la réalisation de sa mission.

Le reste à charge du manager de commerce est pris en charge de la manière suivante par les Communes :

NAUCELLE : 5 000 € par an, soit 10 000 € sur la totalité de la durée de la mission

CASSAGNES-BEGONHES : 2 500 € par an, soit 5 000 € sur la totalité de la durée de la mission

SAUVETERRE DE ROUERGUE : 2 500 € par an, soit 5 000 € sur la totalité de la durée de la mission

La présente convention prend effet à la date du 1er janvier 2022, et cesse de produire ses effets le 31 décembre 2023

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, dont 4 procurations, le Conseil Municipal : approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec PAYS SEGALI COMMUNAUTE et avec les 2 autres communes : Naucelle et Sauveterre de Rouergue.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Le Maire – Mr COSTES Michel

